

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT

Composition au collège

▪ Les membres de droit :

- Le/la principal(e), le/la principal(e) adjoint(e), le/la directeur/trice de SEGPA, le/la gestionnaire et le/la CPE
- L'infirmier(e) scolaire

▪ Les membres invités :

- Des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil
- Des experts ou des représentants des partenaires institutionnels et associatif et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale peuvent être invités
- Le référent E3D

▪ Les membres désignés parmi les élus CA :

- Deux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
- Un représentant des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service
- Deux représentants des parents d'élèves
- Deux représentants des élèves
- Les représentants des éco-délégués

De nombreux évènements et projets du collège correspondent à l'ESCE et peuvent être mis en place sans forcément consulter le comité. Les réunions plénières permettent de définir des objectifs et valider des projets de grande ampleur.

Ses missions

Mettre en place des actions spécifiques pour :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- préparer le plan de prévention de la violence,
- proposer des actions pour lutter contre l'exclusion,
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques,
- le développement durable et toutes les actions portées par les éco-délégués.